

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES**  
Pôle Santé Publique et Environnementale

### Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : MONT DE MARSAN AGGLO**

<b>Prélèvement</b>	<b>00132670</b>	<b>Commune</b>	<b>MONT-DE-MARSAN</b>
<b>Unité de gestion</b>	0879 MONT_DE_MARSAN_AGGLO	<b>Prélevé le :</b>	<b>mercredi 26 octobre 2022 à 11h10</b>
<b>Installation</b>	UDI 000442 MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-M	<b>par :</b>	MARIE GAINARD (LPL)
<b>Point de surveillance</b>	P 0000000659 SECTEUR ST JEAN D'AOUT	<b>Type visite :</b>	D1
<b>Localisation exacte</b>	STEP JOUANAS POINT B SALLE DE PAUSE	<b>Motif :</b>	S1

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Couleur (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	19,8 °C		25	
pH	7,9 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,09 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,12 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Type d'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00133169

Référence laboratoire : SE2211712/19268

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	171 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	5 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00132670)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. On note la présence de nombreuses bactéries aérobies revivifiables. Les dispositions nécessaires ont été prises pour remédier à cette situation.

Signé à Mont de Marsan le 14 novembre 2022

Pour le Directeur, l'ingénieur sanitaire



LAYLLE BERNARD